

Commune du Mont-sur-Lausanne
Initiative populaire communale
« Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! »

Seul.e.s peuvent signer les électrices et les électeurs suisses et étrangers inscrit.e.s au rôle de la Commune Le Mont-sur-Lausanne

Le délai de récolte des signatures commence le **10.03.23** et prend fin le **12.06.23**

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable (art. 282 du Code pénal suisse)

L'initiative peut être retirée sur la base d'une décision prise à la majorité absolue des membres du comité (art. 106 p LEDP)

Les électrices et électeurs soussigné.e.s demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral du Mont-sur-Lausanne, conformément à l'article 147 de la Constitution du Canton de Vaud :

Acceptez-vous l'initiative populaire
« Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » ?

L'initiative « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » demande que le périmètre entier du plan de quartier Valleyre approuvé par le Conseil communal le 19 juin 2006 soit classé en zone inconstructible et fasse l'objet d'une planification tendant à sa préservation sous forme d'espace de délasserement et de préservation de la nature.

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes d'initiative : les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste

NOM(S) A la main et très lisiblement	Prénom(S)	Date de naissance exacte			Adresse complète (Rue et numéro)	Signature	Contrôle Laisser en blanc
		J	M	A			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Au nom de la Municipalité (sceau et signature) :

La Municipalité atteste que les citoyen.e.s ci-dessus sont inscrit.e.s au rôle des électrices et électeurs à la date du _____ (jour de la remise de la liste pour attestation) et que le nombre de signatures valables apposées sur la présente liste est de _____



Comité d'initiative :

- BESSON Brigitte**, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Rte du Jorat 9
- CULAND Pierre-François**, conseiller communal, association Le Mont citoyen, domicilié Ch. de Pré-Marin 10
- EMERY Antoinette**, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Ch. du Milieu 9
- Dr. FREI Alain**, co-Pdt Grand-parents pour le climat, domicilié Chemin du Pré-d'Ogue 2
- LECOMTE Christophe**, collectif de la Valleyre, domicilié Rue du Village 4
- MUDDIMAN-FREY Kate**, collectif de la Valleyre, domiciliée Ch. du vallon 1
- ROULET Catherine**, anc. députée au Grand Conseil, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Ch. du Mottier 44
- Dr. SIMON Stéphane**, association MontAvenir, association Le Mont citoyen, domicilié Ch. de la Valleyre 17
- SIREJOLS Daniel**, Pdt association MontAvenir, domicilié Ch. de la Valleyre 19

Cette liste doit être renvoyée, même partiellement remplie, avant le **09.06.23** au Comité d'initiative « Des arbres pour la commune ! », p.a. Stéphane Simon Chemin de la Valleyre 17 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne